

Comment télévez vous?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

1^{er} décembre 1999

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl

Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro

51

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : ata@qwentes.be



Pourquoi la RTBF ne diffuse-t-elle pas les séances de l'actuelle Commission Dioxine? "C'est une question de moyens et d'intérêt du public..." explique Gérard Lovérius, le Directeur de la télévision (RTBF) à La Libre Belgique du 9 septembre 1999. Voir article page 7.

EDITORIAL

Dernier obstacle et non des moindres : la RTBF estime qu'il reste 35 millions de francs par an à trouver pour financer le JT junior.

...

Cette somme a été dévoilée par Mamie Pirotte, Directrice de la RTBF Liège et Jean-Pierre Gallet, Directeur de l'Information, lors de notre "Midi de l'Audiovisuel" du 14 octobre dernier. Vous trouverez, sur 8 pages, un compte-rendu très détaillé de cette rencontre (voir page 11 et suivantes). Pourquoi pareil financement se trouve-t-il difficilement ?

UNE BRIQUE DANS LE VENTRE

C'est un nouvel exemple du sous-financement de l'audiovisuel. Celui-ci résulte d'une non-compréhension par le monde politique de l'utilité citoyenne de mieux financer ce secteur.

35 millions pour un JT junior quotidien, c'est la fin du monde. Par contre, 35 millions... ou mieux, 10 fois plus, c'est tout-à-fait plau-

sible lorsqu'on investit dans des briques. On vient, par exemple, à peine d'inaugurer l'hémicycle du Parlement Wallon que certains songent déjà à reconstruire un autre au Grognon qui coûtera au moins dix années de JT junior !

QU'EN PENSE HERVÉ HASQUIN ?

Le Soir du 20 octobre 1999 annonçait que le budget 2000 en boni de la Communauté française prévoyait une marge de 1,2 à 1,5 milliards pour développer des accents nouveaux dont l'éducation à la citoyenneté.

Ce budget n'a rien prévu pour le JT junior, bien que la concrétisation de celui-ci est annoncée dans la déclaration gouvernementale.

Pourtant, le financement d'autres nouveaux projets de la RTBF sont prévus dans ce budget 2000.

Le Ministre-Président Hervé Hasquin (PRL), féru de réflexions sur l'enseignement, doit pourtant savoir que les enfants passent un nombre considérable d'heures devant le petit écran.

Suite en page 2

Sommaire

- 0900 : imprécis !...p. 3
- Ecran Témoin :
débat annulé.....p. 4
- Cover (suite)p. 6
- La signalétique
en janvier 2000p. 8

Dernière minute

Le présent édito a été envoyé à quelques Parlementaires qui sont signataires de notre Appel. Jean-François Istasse (PS) nous répond : "je suis prêt à relayer cette position lors des discussions budgétaires à la Communauté française". Le parlementaire Jean-Pierre Viseur (ECOLO) a transmis notre texte à son confrère Dany Josse (Président de la Commission qui traite notamment de l'audiovisuel) qui nous écrit : "Vous savez que nous partageons vos vues sur ce point, que nous avons déjà porté publiquement cette revendication et je puis vous assurer que nous la porterons encore".

Enfin, merci au quotidien "le Matin" qui a publié de larges extraits de cet édito. ■

Suite de la page 1

Il peut également imaginer que les rediffusions en matinée de ce JT junior constitueraient un outil pédagogique quotidien offert à tous les enseignants qui souhaitent mener un travail d'éducation à la citoyenneté.

"LA RTBF A L'ARGENT"

La RTBF affirme ne pas avoir les moyens de financer ce nouveau projet. Dans La Lanterne du 16 octobre 1999, la Ministre de l'Audiovisuel Corinne De Permentier (PRL) répond : "La RTBF a l'argent pour le réaliser". Dans le même article, le Ministre de l'Enfance Jean-Marc Nollet (ECOLO) s'exprime également. Il connaît bien la cuisine intérieure de la RTBF puisqu'il en fut l'un des Vice-Présidents, jusqu'à sa récente nomination ministérielle. Selon La Lanterne : "J.-M. Nollet souligne qu'à son sens la RTBF a les moyens de mettre en route ce JT : mais la volonté politique est bien présente et, s'il le faut, nous interviendrons..."

Alors, la RTBF a-t-elle les moyens ou non ? L'A.T.A. ne dispose pas de tous les éléments pour répondre à cette question. Mais l'A.T.A. entend nombre de témoignages et fait régulièrement sa revue de presse.

Il semble que la RTBF dépense un peu trop d'argent en frais de représentation. Le champagne coule parfois à flots... Toujours bien utilement ?

Nous n'avons pas lu de droit de réponse de la RTBF dans l'hebdo satirique Pan à propos de cet article publié le 26 octobre 1999 qui expliquait qu'un important membre du personnel de la RTBF devrait rembourser le Service public de plusieurs centaines de milliers de francs de notes de frais quelques peu abusives. Christian Druite (PS) a commandé un audit pour enquêter avant de prendre cette décision. C'est très bien. Mais à quand une réforme interne qui empêcherait pareille dérégulation et pourquoi pas une opération "maison de verre" pour que le public en soit informé ? Ainsi, si le langage officiel tous azimuts de la RTBF est "y a pas d'argent" (y compris dans les interviews de Bla-Bla, à l'occasion de la

sortie de son disque), il faudra alors également nous expliquer pourquoi l'un des derniers gestes du Président du Conseil d'Administration Edouard Descampe (PSC) aurait été de signer une augmentation de quelques "hauts salaires" de la RTBF..

L'A.T.A. sera une alliée inconditionnelle de la RTBF pour demander le développement de sa dotation, à condition que la RTBF soit plus conséquente dans sa gestion ainsi que dans la médiatisation de celle-ci auprès de ses usagers.

PRIORITAIRE ?

Est-il vraiment impossible que la RTBF finance elle-même le JT junior ?

Depuis près de 3 ans que ce projet est en recherche de financement, la RTBF n'a pas arrêté de lancer d'autres émissions. La prochaine permettra à Jacques Mercier de promouvoir chaque semaine la nouvelle "carte RTBF". Pourtant, Christian Druite a annoncé publiquement à plusieurs reprises que le JT junior était "prioritaire".

En cas d'autofinancement, la grande menace agitée actuellement par la direction de la RTBF, c'est le fait qu'on devrait alors supprimer une ou plusieurs autres émissions. "Ce qui serait curieux", commente Gérard Lovérius, le Directeur de la télévision, dans le Télépro du 28 octobre 1999.

Ce serait, en fait, une très bonne idée. Un "coup double". Le rêve ! L'arrivée du JT junior grâce à un grand nettoyage. Enfin, pourraient disparaître de la grille certaines émissions qui ne sont pas du tout "service public". Côté cinéma, par exemple : on jette à la trappe immédiatement "Coup de film" et "Cover", qui ne doivent leur existence qu'à l'apport financier de leurs sponsors, à l'initiative de la RMB, la régie publicitaire de la RTBF, dont les bureaux semblent accueillir de plus en plus souvent les discussions qui lancent les nouveaux projets d'émissions du Service public. Et l'on garde "Télécinéma", l'hebdo que nous envient à juste titre même les français (selon "Télérama" du 22 septembre 1999, Philippe Reynaert et Bernard Polet sont les plus croquants et les plus acides de tout les

"critiques cinéma" des télévisions en Francophonie).

Il est normal que des émissions disparaissent. La télévision évolue. La grille n'est pas extensible. L'arrêt d'anciennes émissions permet l'arrivée de nouvelles. Pareil langage était tenu par la RTBF elle-même lorsqu'elle arrêta naguère, en plein développement, certaines émissions d'investigation dans le domaine économique ou environnemental...

AU PROCHAIN CARNAVAL

Le nouveau gouvernement devra payer les pots cassés du gouvernement précédent. Ce dernier, lorsqu'il signa le 14 octobre 1997, le contrat de gestion de la RTBF (valable pour une durée de 4 ans), n'a pas prévu l'obligation de mettre à l'antenne un JT quotidien pour les enfants. En effet, l'article 11 prévoit simplement que la RTBF "diffuse et produit régulièrement dans un volume arrêté annuellement par le conseil d'administration des émissions d'éducation permanente, notamment en vue de contribuer à l'information des jeunes". Plus vague, tu meurs !

Bonne nouvelle : la Ministre de l'Audiovisuel vient de confirmer sa volonté d'inciter la RTBF à créer le JT junior. Le 9 novembre 1999, elle a répondu à une question orale de la parlementaire de l'opposition Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC). Celle-ci avait assisté à notre "Midi de l'Audiovisuel" du 14 octobre 1999 et n'avait pas été convaincue par les hypothèses de financement du JT junior. Mme Corinne De Permentier a ainsi déclaré devant le Parlement, applaudie par la majorité : "...Le projet devrait se concrétiser à partir du 1er mars prochain, sans doute autour du congé de Carnaval. Je pense, comme vous (s'adressant à l'opposition) qu'il s'agit d'un projet utile auquel l'ensemble du Parlement apportera son soutien".

CINQ CONDITIONS POUR UN PARRAINAGE

Dans Le Soir du 8 novembre 1999, Pierre Bouillon indique que le Ministre de l'Enfance "est prêt à soutenir le projet à hauteur de plus ou moins 5 millions. Le budget global est estimé à une quarantaine de millions. Mais Jean-Marc Nollet presse sa collègue de l'Audiovisuel, Corinne De Permentier, à y mettre du sien. Nollet pose des conditions à son soutien. Il faut que ce JT soit un outil pédagogique de qualité. Ceci suppose un sponsoring soigneusement balisé. Ceci implique aussi que le JT soit rediffusé le lendemain de l'émission (à heure fixe) pour per-

Le 22 décembre

Vous pouvez assister à une nouvelle séance d'information sur le journal télévisé pour les enfants. L'Association des licenciés en journalisme de l'ULB ne va pas faire plaisir à Mamine Pirotte, en effet, elle annonce que cette rencontre sera animée par "Mammie Pirotte", la Directrice du Centre RTBF de Liège, le 22 décembre à 9H30 à l'Auditoire AZ1.101. L'entrée est libre. Pour y accéder, rendez-vous, à Bruxelles, à l'arrière du bâtiment A de l'ULB, au square Jean Servais et trouvez la porte Z. C'est au 1er étage, local 101.

Contact : Relations publiques ULB
Valérie Bombaerts - Tél : 02/ 650 25 34

mettre aux écoles de le visionner. Ceci suppose encore que le JT soit accompagné d'autres outils (comme un prolongement sur Internet) offrant du matériel d'exploitation aux classes. Dernière condition : que l'émission vise la tranche des 8-12 ans. Si on tente de viser les 14 ans, les 8 ans ne suivront pas".

Le Ministre de l'Enfance est donc prêt à devenir l'un des "parrains" du JT junior. Ira-t-il ainsi à l'encontre du Règlement d'ordre intérieur relatif au traitement de l'information et à la déontologie du personnel qui affirme que "les émissions d'information ne peuvent être parrainées" ?

NOTRE PROPOSITION

Il faut trouver une solution originale pour cet OVNI : la naissance d'une émission uniquement suscitée par une nécessité sociale et qui, de plus, sera une coproduction entre la RTBF et les télévision locales.

C'est l'occasion rêvée pour le gouvernement de concrétiser un principe novateur inscrit dans sa déclaration gouvernementale : "L'importance des enjeux (du secteur de l'audiovisuel) commande de ne pas s'en remettre aux seules lois du marché".

Pourquoi le Gouvernement de la Communauté française préfère-t-il que ce soit l'un ou l'autre de ses

Ministres qui "parrainent" le JT junior ? Cela ne lui coûte-t-il pas un franc de plus, ni à lui, ni aux contribuables, qu'il négocie avec les coproducteurs du projet une dotation spéciale qui pérennise cette nouvelle émission au moins pour les cinq ans à venir, période utile pour que le projet ait le temps de naître, d'évoluer et de trouver son ou plutôt ses publics. La liberté d'expression et d'initiative de la RTBF sera sauve. Et le Gouvernement pourra ainsi démontrer qu'il investit dans l'audiovisuel et dans l'éducation à la citoyenneté. ■

Benoit Goossens,
Président de l'A.T.A.

0900 imprécis

PLUS DE 100 PLACES!

Si vous êtes des centaines et des centaines à téléphoner à un jeu 0900, mieux vaut savoir, avant d'entreprendre votre communication onéreuse, s'il y a une, cent ou mille places à gagner!

...

Le 6 septembre 1999, nous avons envoyé le courrier suivant à l'attention de Mr Michel Huisman, le Directeur de Télé Bruxelles :

"...Dans la rubrique "Coupe ta télé" de ce 6/9/1999, nous avons constaté que lorsque l'animatrice Mélissa Israël propose aux téléspectateurs de former un 0900, cet appel téléphonique qui coûte 6 fois plus cher qu'un appel normal, elle n'est pas très précise sur le nombre de cadeaux qui peuvent être gagnés.

Ce jour, elle a, par exemple, proposé "plus de 100 places" de cinéma.

S'agit-il de 101 places ? 600 ? 2.000 ?

Pour une autre activité, Mélissa Israël a dit : "Nous offrons DES places".

Pourriez-vous vous positionner par rapport à la demande suivante : Télé Bruxelles pourrait-elle mentionner dans ses annonces le nombre exact de cadeaux ou de places qu'elle offre à ses usagers-joueurs, afin que ceux-ci puissent décider de former un 0900 en connaissance de cause ?"

RAPPEL

Ce courrier est resté sans réponse. Nous avons donc envoyé un rappel, le 5 octobre 1999.

LA RÉPONSE

Télé Bruxelles nous



répond le 13 octobre 1999. Son Directeur Technique Frédéric Bochart, nous écrit : "...Michel Huisman m'a transmis votre courrier du 6 septembre dernier. Nous avons pris bonne note de votre remarque.

Etant donné que dans la nouvelle version des jeux téléphoniques, le tirage au sort s'effectue en fin de période de jeu (tirage hors ligne), il nous est à présent possible d'énoncer le nombre exact de cadeaux mis en jeu.

Dans la mesure où le nombre de cadeaux à offrir est connu lors de l'enregistrement des annonces TV, nous mentionnerons à l'avenir le nombre exact de lots..."

NOTRE COMMENTAIRE

Voilà une nouvelle petite victoire à l'actif de l'A.T.A. dans le lourd dossier des 0900.

Pour rappel, c'est suite aux actions que nous avons menées en 1995 et 1996 que les chaînes se sont résolues à mentionner systématiquement la tarification de ces appels, tel que la loi l'impose.

La nouvelle action que nous venons de mener à propos d'une émission de Télé Bruxelles permettra, à terme, pour le téléspectateur de

découvrir que non seulement ces appels coûtent cher mais que, parfois, les lots à gagner sont peu nombreux...

AVIS À NOS LECTEURS

Chaque fois qu'un média tant écrit qu'audiovisuel ne précise pas la nature exacte des lots à gagner dans des jeux 0900, écrivez à leur direction et envoyez copie de votre lettre et des réponses ainsi obtenues à l'A.T.A. ■

Avec une loupe !

D'autres plaintes concernant les 0900 sont à envisager.

Ainsi, ce vendredi 29 octobre 1999, à la RTBF, vers 20H30, quelques instants avant que ne démarre l'émission "Le moment de Vérité", l'annonce du Grand Concours du vendredi avec Télépro proposait la tarification du 0900 de façon quasi illisible... Si l'on ne pouvait pas manquer le numéro de téléphone à former, par contre, le coût que son usage occasionnerait était renseigné dans des caractères minuscules, de couleur sombre, le tout sur un fond très sombre lui aussi... ■

IMPOSSIBLE

Le 11 octobre 1999, l'Écran Témoin de la RTBF s'est déroulé sans son habituel "débat".

...

Son thème était : "Dutroux est-il un pervers isolé ?". Le débat n'a pas eu lieu parce que plusieurs intervenants se sont désistés et que le plateau ne pouvait plus être "équilibré".

Depuis de nombreux mois, l'affaire Dutroux, Nihoul, etc. suscite des avis très contradictoires au sein des rédactions de la RTBF. Globalement, à Liège, l'émission "Faits Divers" soutient la réflexion des parents Russo et explore les pistes qui peuvent mener aux réseaux pédophiles.

A Charleroi, par contre, l'émission "Au nom de la loi" privilégie jusqu'à preuve du contraire la version d'un Dutroux isolé.

Dans l'enquête menée dans La Libre Belgique pour découvrir les raisons de l'annulation du débat de l'Écran Témoin, Philippe Vandenberg nous apprend que les journalistes d'Au nom de la Loi et de Faits Divers "auraient été interdits d'antenne pour ce débat".

L'ensemble de la presse écrite qui a commenté l'événement accrédite le constat selon lequel ce serait la tendance favorable à la thèse des réseaux qui se serait abstenue et donc aurait fait capoter le débat. Mais personne n'explique dans quel intérêt elle aurait agi ainsi. En effet, les thèses que cette tendance présente publiquement semblent cohérentes. Il est donc difficilement imaginable que ce serait par manque de confiance dans ses arguments qu'elle aurait décidé de s'abstenir.

AUTOPSIE D'UNE ENQUÊTE

Le programme proposé après le débat par la RTBF a



peut-être joué un rôle non négligeable dans le processus d'annulation du débat.

En effet, "Autopsie d'une enquête" de Jean-François Bastin, coproduit par Arte et la RTBF, est un documentaire engagé qui, sous des dehors apparemment pluralistes, dénonce le fonctionnement de la Commission d'enquête des enfants disparus et assassinés ainsi que de sa médiatisation.

Il est probable que les parents Russo ne tenaient pas à ce que ce documentaire soit diffusé.

La RTBF aurait promis de ne pas diffuser ce documentaire sans débat. Si ce dernier était annulé, "Autopsie d'une enquête" n'aurait pas dû être diffusé le 11 octobre. La RTBF n'a pas tenu sa promesse et l'a diffusé sans débat. Pourquoi ?

LE SOIR ILLUSTRÉ...

Deux témoignages très différents peuvent mieux cerner les raisons de l'annulation du débat de l'Écran Témoin.

Dans "Le Soir Illustré" du 20 octobre 1999, le journaliste Jean-Frédéric Delière explique : "...L'auteur de ces lignes avait marqué son accord pour participer au débat : la liste des invités était équilibrée. On était alors jeudi midi. Le lundi suivant (le 11 octobre), même heure, coup de téléphone : le débat est annulé pour cause de plateau "déséquilibré". On apprendra par la suite que les invités proches des parents Russo se sont défilés les uns après les autres sur les

"conseils" des premiers. Comment en est-on arrivé là ? Tout simplement parce que Paul Germain et sa collègue Martine Ernst, qui organisaient le débat, sont, dès le départ, allés de compromis en compromis pour s'assurer la présence des parents Russo sur le plateau. L'histoire commence en avril dernier lorsque Arte diffuse le documentaire de Jean-François Bastin sur la commission Dutroux. Les parents Russo veulent le visionner avant diffusion et s'adressent à la RTBF coproductrice de ce documentaire par ailleurs excellent. On leur fait poliment comprendre qu'il n'en est pas question et ils se tournent vers Arte qui accepte. On y signe même un document où Arte s'engage à ce que le documentaire ne soit pas diffusé par la RTBF. Un comble ! Lorsque Paul Germain et Martine Ernst organisent leur soirée et décident de diffuser le reportage de Bastin –après le débat qui lui-même doit suivre le film "Pure fiction"– ils se heurtent aux parents Russo qui brandissent le papier signé par Arte. Un accord est alors passé avec les Russo dans lequel la RTBF s'engage à obligatoirement organiser un débat avec les parents de Mélissa si elle diffuse le documentaire. À partir de là, le dérapage était assuré. La composition du plateau sera soumise aux parents qui feront, par journalistes et avocats amis, tourner Paul Germain en bourrique et finiront par provoquer une crise à la RTBF où certains n'apprécient pas du tout d'avoir vu le service public baisser pavillon de la sorte..."

...ET LE MATIN

Pour mieux comprendre l'autre témoignage que nous allons vous proposer, il faut faire un bref retour en arrière.

Le 1er octobre 1999, la RTBF a diffusé en radio le billet suivant : «...Je sais qu'il existe en Belgique des réseaux de pédophilie avec des assassinats d'enfants, parfois même filmés. Marc

Les dossiers X

Ce 10 novembre 1999, est sorti de presse aux Editions EPO "Les dossiers X" ou "Ce que la Belgique ne devait pas savoir sur l'affaire Dutroux" de Marie-Jeanne Van Heeswyck (ex-RTBF) ainsi que de Annemie Bulté et Douglas De Coninck (De Morgen).

Cette enquête extrêmement détaillée de près de cinq cent pages nous semble essentielle.

L'A.T.A. sera particulièrement attentive à la manière dont la RTBF et RTL TVi vont non seulement présenter ce livre mais également utiliser sa matière dans leurs multiples émissions d'information.

Nous sommes curieux de découvrir comment "Au nom de la loi" va se positionner par rapport à ce travail.

D'autre part, les prochains "Midis de l'Audiovisuel" de décembre et janvier (voir présentation en annexe) analyseront la problématique abordée sur cette page. ■

OU CENSURÉ ?

Dutroux n'est pas un isolé : voilà ce que déclarait Françoise Van de Moortel, le 16 août dernier, dans le quotidien *La Meuse*, une interview publiée la veille de la date anniversaire de la découverte des corps de Julie et Mélissa. Ces propos ne sont pas passés inaperçus au cabinet du juge Langlois. Lequel estime qu'il est de son droit, de son devoir même, d'auditionner toute personne susceptible d'enrichir son dossier d'instruction. Françoise Van de Moortel a donc été priée de se présenter à Neufchâteau. Une audition dont les enquêteurs disent qu'elle n'a pas apporté d'éléments concrets et nouveaux...»

Le 3 octobre 1999, le Comité de soutien aux parents de Julie et Mélissa publie un communiqué de presse qui dénonce cette séquence de la RTBF et parle de désinformation de l'opinion publique : "...Les bulletins d'information concernant la Chambre du Conseil qui s'est tenue ce dernier vendredi, à Neufchâteau, visent essentiellement une journaliste professionnelle, qui a travaillé plus de 25 ans à la RTBF. Son analyse, son courage et sa lucidité l'ont poussée à s'engager auprès des parents de Julie et Mélissa, après avoir fait plusieurs enquêtes et reportages sur la criminalité organisée et la traite des êtres humains en Belgique. Cette journaliste, Françoise Van De Moortel a été entendue par le juge Langlois dans une audition dont elle savait que son utilité n'était autre que de vouloir l'intimider. il est aberrant de constater que le secret de cette audition a été unilatéralement violé de façon à être utilisé par un journaliste de la RTBF pour l'attaquer..."

Pourquoi Françoise Van De Moortel, ancienne présentatrice de l'Ecran Témoignage, ne fut-elle pas invitée au débat du 11 octobre par son successeur, Paul Germain ? Marc Reisinger, psychiatre, représentant l'association "Pour la vérité" donne sa version des faits dans un billet publié par *Le Matin* du 20 octobre 1999 : "...Au départ, la direction (NDLR : de la RTBF) voulait censurer ce débat, en interdisant notamment d'inviter Françoise Van De Moortel sous prétexte qu'elle défend des thèses réfutées par la Justice. La direction souhaitait donc que le débat soit clos avant d'être ouvert. (...) La réponse de notre télévision

nationale à la question "Dutroux est-il un prédateur isolé ?" est claire : "Il faut qu'il le soit, sinon silence...". (...) Comment expliquer l'importance "nationale" prise par ces deux personnages médiocres (NDLR : Dutroux et Niboul), capables de provoquer quatre réunions de la direction de la RTBF et la suppression d'un débat télévisé ? La réponse se trouve en partie dans les travaux de l'ex-commission d'enquête parlementaire sur les disparitions d'enfants, au chapitre "Réseau relationnel de M.Niboul". Ce réseau est la clef du secret qui empêche tout débat public sur le

sujet. L'escroc flambeur et partouzeur entretenait des liens étroits avec des ministres et des officiers de la gendarmerie. Ces mêmes personnes étaient impliquées dans une affaire de mœurs étouffée au début des années 1980 (les ballets roses) qui semble avoir provoqué l'incendie du journal *Pour*. Le débat gênait apparemment déjà, à l'époque. Face à de telles atteintes à la liberté d'expression et aux blocages de la Justice, la condition pour ne pas attendre cinquante ans la vérité est sans doute de réclamer la création d'une nouvelle commission d'enquête parlementaire". ■

Dans le nouveau Forum de la Fnac Bruxelles réaménagée

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

JOURNALISTES "ACTIFS" : LE POUR ET LE CONTRE

(EN 2 SÉANCES)

Peut-on exiger d'un journaliste qu'il soit "objectif" ? N'est-ce pas un rêve inaccessible ? N'est-il pas préférable que le journaliste soit totalement subjectif et honnête ? Un journaliste doit-il simplement décrire la réalité ou peut-il réaliser des reportages qui vont directement faire pression et influencer la réalité qu'il est censé présenter à son public ? Un média peut-il devenir militant ? Sur ce thème, le livre "L'affaire Dutroux et les médias : une "évolution blanche" des journalistes ?" (Editions Bruylant) donne la parole à deux journalistes de la RTBF qui ont des pratiques professionnelles opposées.

Deux "Midis de l'Audiovisuel leur seront consacrés.

1ÈRE PARTIE

Jeudi 2 décembre 1999

à 12H30

AVEC JOSÉ DESSART

Pour la 41^{ème} séance des Midis de l'Audiovisuel, l'Association des Téléspectateurs Actifs (ATA) rencontre José Dessart qui nous expliquera comment il peut prendre la parole en public au nom du Comité de soutien aux parents de Julie et Mélissa et mener par ailleurs un travail d'investigation pour l'émission "Faits Divers" de la RTBF Liège.

2ÈME PARTIE

Jeudi 20 janvier 2000

à 12H30

AVEC RENÉ-PHILIPPE DAWANT

Pour cette 42^{ème} séance des Midis de l'Audiovisuel, l'Association des Téléspectateurs Actifs (ATA) rencontre René-Philippe Dawant. Ancien journaliste de la RTBF, il a fait partie de l'équipe de la RTBF Charleroi, "Au nom de la loi". Il a publié, aux éditions Luc Pire, "Marc Dutroux : le dossier" (en 1997) et "L'enquête manipulée : les fausses pistes de l'affaire Dutroux" (en 1998).

CASSE-CROÛTE GRATUIT



L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.

PROMO OU INFO ?

Depuis la parution de notre article critique dans le N°50 de *Comment Téléz-Vous ?*, l'émission "Cover" a quelque peu évolué.

...

Pour son Top 5 des Entrées présenté le mercredi, le nom de l'exploitant de salles ce cinéma parrainant l'émission n'apparaît plus à l'écran lors de la diffusion des extraits des films lauréats. Les animateurs de l'émission annoncent plus clairement la donne : «Voici le Top 5 des entrées à Kinépolis Liège et Bruxelles». Pour être tout-à-fait complet, ils devraient ajouter qu'il s'agit d'un décompte non pas de la semaine écoulée mais uniquement des entrées du mercredi au dimanche.

ROSETTA...



La productrice de Cover, Monique Dodémont, nous avait déclaré que ces films les plus vus étaient les mêmes que ceux que l'on retrouvait dans les résultats d'autres sondages publiés dans les autres médias.

Ce n'est pas le cas pour le Top 5 diffusé dans le Cover du 20 octobre 1999 qui affiche les résultats comptabilisés entre le 13 et le 17 octobre 1999 : 1/ Star Wars; 2/ La fille du général; 3/ Peur bleue; 4/ L'affaire Thomas Crown; 4/ Big Daddy.

En effet, pour les fréquentations du 13 au 19 octobre calculées par l'Association belge des distributeurs, le Soir attribue la troisième place à Rosetta et La Libre Bel-

gique fait de même.

En 4 semaines d'exploitation, le film des frères Dardenne a été vu chez nous par 135.000 spectateurs. Selon Cinéart, ce chiffre dépasse le nombre de spectateurs qui ont vu, durant toute leur carrière en salle, des films tels que "On connaît la chanson" (115.000), "Le bossu" (133.000) ou "Pédale douce" (130.000).

Grâce à "Cover" qui préfère diffuser un sondage partiel produit par son sponsor, les téléspectateurs du Service public ignoreront tout du triomphe de "Rosetta" et pourraient imaginer que, seuls, les œuvres cinématographiques anglo-saxonnes intéressent le public. Ce qui est faux.

Quand donc "Cover" proposera-t-il des chiffres de fréquentations cinématographiques plus fiables que son Top 5 actuel ?

analyse de façon critique comment l'industrie cinématographique tente par nombre d'artifices de rendre ce film "obligatoire" aux journalistes. Parmi les tactiques utilisées, la presse fut invitée à Hollywood pour rencontrer l'interprète principale et le réalisateur. Sur place, Luc Besson n'était pas là. Les journalistes doivent donc remballer leurs questions incisives concernant la réalisation du film et se contenter de se laisser bercer par le charisme de la star Milla Jovovich...

Tout semble organisé pour qu'un maximum de fans de Besson se précipitent, dès les premiers jours, dans les salles.

Craint-on le bouche à oreille de nombre de spectateurs déçus ? Ainsi, l'hebdo français Télérama, dans son édition du 27 octobre 1999, explique que ses journalistes

ET... JEANNE D'ARC

Bizarre ! Alors que "Cover" présente généralement des films plus ou moins un mois avant leur sortie en salle, le 27 octobre 1999, l'émission consacre une longue séquence très peu critique au "Jeanne D'Arc" de Luc Besson qui sort le même jour sur nos écrans.

Re-bizarre... Ce même film aura aussi été présenté au cours du JT de 19H30, toujours à la RTBF, la veille de sa sortie.

Très très bizarre ! C'est à propos de la sortie de ce même "Jeanne d'Arc" que Luc Honorez consacre, dans Le Soir du même 27 octobre 1999, un long article qui

n'ont pas visionné le film avant sa sortie en salle. Ils auraient pu le faire, mais à une condition : "que nous repoussions la critique au numéro suivant, si celle-ci était négative".

La plupart des critiques que nous avons découvertes depuis sont très négatives. Même dans la très bonne émission "Télé cinéma" de la RTBF.

A quel jeu promotionnel ont donc joué le JT de 19H30 et "Cover" ? "Télé cinéma" serait-elle leur alibi et la "bonne conscience" de la RTBF ?

Une dernière info : au bas de l'affiche de "Jeanne d'Arc", est imprimé le logo... de la RTBF. ■



MATHILDEMANIA

Le cahier des charges de la RTBF prévoit que "tant en radio qu'en télévision, l'Entreprise diffuse et produit régulièrement dans un volume arrêté annuellement par le conseil d'administration, des émissions d'éducation permanente, en vue de contribuer" à différentes tâches parmi lesquelles "l'éducation aux médias" (chapitre IV, Art. 11).

• • •

Cette saison, pas plus d'ailleurs que la saison dernière, la RTBF n'a produit, ni diffusé régulièrement pareille émission. On serait d'ailleurs curieux de découvrir quel volume a été arrêté pour pareil projet par le conseil d'Administration !

Or, les sujets à traiter ne manquent pas. En voici deux exemples.

BEAUCOUP TROP...

Une séance d'éducation aux médias pourrait être consacrée à expliquer les critères de choix de la RTBF, en ce qui concerne la diffusion en direct d'événements exceptionnels.

Qui décide –et pourquoi– d'ouvrir l'antenne pendant de très nombreuses heures, à chaque fois que Philippe et Mathilde font leur "Joyeuse Entrée" dans l'une des nombreuses provinces de notre Royaume (ces activités se poursuivront d'ailleurs après le mariage princier) ?

S'agit-il d'une émission d'information ? Pourquoi pareille activité est-elle présentée par des journalistes et non pas par des animateurs ? Existe-t-il, pour le téléspectateur, le droit de découvrir des commentaires critiques par rapport à pareil événement ?

Vu sa précarité budgétaire, la RTBF a-t-elle posé à un moment précis le choix des priorités : faut-il couvrir de façon répétitive toutes les "joyeuses entrées" ou faut-il en sélectionner l'une ou l'autre et utiliser le reste du budget et du temps d'antenne pour diffuser, en collaboration avec sa consœur du service public flamand, de larges extraits des séances publiques de la Commission Dioxine ? (voir article "La Discrète", à propos de la non médiatisation des séances de cette Commission, Comment Télé-Vous ? N°50, page 12).

Vincent Peiffer, dans le Télé Moustique du 3 novembre 1999, affirme que la RTBF boit Mathilde com-

me du petit lait audimétrique : "...Alors qu'il était d'abord question de ne diffuser que la première Joyeuse Entrée des fiancés du Royaume, la chaîne publique les diffuse toutes. Jeudi, Mathilde assiste au Concert d'automne du Palais Royal ? On diffuse".

En plus des "Joyeuses Entrées" et de la "soirée" du 13 novembre, il y aura celle du 3 décembre, veille du mariage, où Paul Germain officiera dès 20H, et puis le mariage du 4 décembre. On n'a rien contre des comptes-rendus dans les JT et, même, l'un ou l'autre direct, mais... Pourquoi pratiquement chaque jour le journal télévisé du Service public propose-t-il un reportage "people" chargé de sensibiliser le public au futur mariage princier ? Un jour, c'est l'interview d'une vieille dame qui veut offrir à Philippe et Mathilde de très anciens draps pour qu'ils dorment au moins une nuit dedans. Le lendemain, ce sera l'apologie d'artistes qui peignent le portrait des futurs époux dans des décors peintures célèbres. Puis, ce sera l'interview de chanteurs qui auront l'honneur d'animer la soirée des fiançailles, la parution des timbres à leur effigie pour 17 ou 21 francs, etc.

Quels sujets sont-ils retirés des menus des JT pour permettre à ces séquences "royales" de s'épanouir quotidiennement ?

Plusieurs courriers de lecteurs de la presse écrite s'insurgent contre ce choix rédactionnel de la RTBF. Ainsi, Ph. L. de Tournai, dans "Télépro" du 4 novembre 1999, résume le sentiment de nombreux de téléspectateurs : "...La terre s'arrêterait-elle de tourner parce que Philippe et Mathilde vont convoler ? Sans vouloir jouer le rabat-joie (l'événement est en soi réjouissant), il n'y en a plus, dans chaque JT, que pour les moindres gestes, sourires, paroles, regards... des futurs mariés. Après un quart d'heure de (re)déballage chaque soir, que reste-t-il pour l'info nationale et internationale ?"

...ET FALLACIEUX !

Lors de l'enterrement du Roi Baudouin, nous avons vécu une étrange expérience qui semble se revivre aujourd'hui.

L'image brute telle que la télé la transmet en direct, si elle n'est pas commentée et resituée dans son contexte, peut induire le téléspectateur en erreur. En effet, cette image n'est, en quelque sorte,

qu'un gros plan d'une réalité plus complexe. Taire cette dernière est une faute journalistique.

Lorsque les chaînes de télévision filmèrent la dépouille du roi qui descendait, sur son convoi, la rue Montagne de la Cour, où nous nous trouvions, elles proposaient des plans de foules qui laissaient imaginer qu'un public très nombreux s'était massé tout le long du cortège. En fait, il n'en était rien. Il y avait tout au plus, deux ou trois files de spectateurs. Quelques instants avant que n'arrive le cortège funèbre, ce public clairsemé se transforma en foule imposante car il fut renforcé par le public qui venait de quitter la Place des Palais, après que le convoi eut quitté ce lieu !

Les chaînes de télévision ont ainsi, ce 21 octobre 1999, pour la Joyeuse Entrée à Bastogne, également laissé planer le mythe du succès de foule. Le lendemain, le quotidien Le Matin proposa, en couverture, sous le titre énigmatique "Bastogne : le jour de gloire était arrivé", une toute autre version des faits : "Quelques deux mille enfants pour agiter les drapeaux. Enfants surexcités par une matinée de vacances et, surtout, par la présence des cameramen et des photographes. Pas suffisant, cependant, pour former une foule compacte. Car monsieur et madame-tout-le-monde ne se sont pas déplacés en masse... Une liesse populaire pas si spontanée qu'elle en a l'air...".

L'article d'Anne Vanderdonck décrit ce qui s'est réellement passé à Bastogne, durant les heures qui ont précédé l'arrivée de Philippe et Mathilde. On ne retrouve pas pareil constat dans le "climat" des directs de la RTBF. Extraits.

• 8H20 : Seulement deux magasins ont décoré leurs vitrines : la boutique "Alizé" et "Au sanglier de Bastogne"...Les télése se précipitent sur tout ce qui bouge. Une femme qui sort un drapeau, un passant... C'est qu'à part les journalistes, bien deux cents, qui traînent comme des âmes en peine au centre de Bastogne, ce jeudi est apparemment un jour comme les autres...

• 9H30 : Tout excités, les enfants des écoles agitent leurs petits drapeaux et hurlent à qui mieux mieux. Immédiatement assaillis par les journalistes télése, ravis d'avoir enfin des images.

• 9H45 : Rassemblés devant l'Hôtel de ville où ils assisteront tout à l'heure à ►

un briefing, destiné à leur rappeler de ne pas se conduire comme des sauvages, la foule des journalistes s'étonne. À cette heure-ci, expliquent ceux qui ont l'expérience de ce genre de manifestation, il devrait y avoir beaucoup plus de monde. Or, à part les enfants...

• 10H15 : Les gosses sont de plus en plus nombreux. De plus en plus excités. Il y a les "grands", fascinés par les télévisions et qui mettent tout en œuvre pour attirer l'attention des cameramen... Mais il n'y a toujours qu'une rangée de quidams le long des barrières, des personnes âgées pour la plupart, souriant à tout qui se promène avec un appareil photo ou un carnet de notes, prêts à répondre à toutes les questions, toujours les mêmes...

• 10H15 : "Une semaine de réunions... pour ça !" souffle un policier, découragé.

• 10H50 : ...On a beau se pousser du col, on ne voit pas grand-chose à cause de la meute de cameramen et de photographes qui entourent le couple... Les gens remontent en même temps que le couple, se groupant pour laisser derrière eux un désert. À la télé, cela donnera l'impression d'une foule immense et compacte.

Ce reportage paru dans Le Matin n'a probablement pas plu au reste des médias ! La Libre Belgique du 4 novembre, pour commenter la Joyeuse Entrée en Brabant flamand, publie les réflexions d'Anne Quevrin ("Place Royale, RTL TVi) : "On parle beaucoup des écoles, mais il suffit de se promener dans la foule pour voir qu'il y a aussi des jeunes comme des vieux et des personnes de toutes catégories sociales".

Le téléspectateur ne pourra pas départager ces avis contradictoires. Malgré les bonnes intentions du législateur, aucune émission d'éducation aux médias ne permet au public de la RTBF de se positionner par rapport à pareilles problématiques. Celles-ci sont, chaque semaine, abordées, souvent avec talent, en France : dans "Arrêt sur images", chaque dimanche de 12H30 à 13H30 sur La 5^{ème} et dans "L'Hebdo du médiateur", chaque samedi de 13H15 à 13H35 sur France 2.

Voilà un terrain nouveau à défricher pour les nouveaux administrateurs de la RTBF. ■

ONKELINX – D

Par communiqué de presse, la Ministre de l'Audiovisuel annonce qu'elle propose au Gouvernement de retarder au 1er janvier 2000 le début de l'application de la signalétique anti-violence par nos chaînes de télévision.

• • •

Celles-ci auraient préféré attendre le 1er mars 2000. Ce souhait contestable sera contrecarré par un trio infernal : la rédaction de La Libre Belgique, la Ministre Corinne De Permentier et... l'A.T.A.

TROP DE TEMPS ?

C'est le 19 octobre que Philippe Vandenberg lance la nouvelle dans La Libre Belgique : les chaînes souhaitaient reporter l'application de la signalétique au mois de mars 2000 alors que la nouvelle loi précise que le début de son application a été fixé au 1er octobre 1999. "Le Conseil supérieur de l'audiovisuel croyait savoir qu'un gentleman agreement était intervenu entre les chaînes alors que l'administration de la Communauté française, incarnée par Henry Ingberg, ne semblait pas vouloir mettre d'inutiles bâtons dans les roues". Etonnante, cette attitude attribuée à ce dernier qui se fait, de journées de réflexion en colloques ou brochures, le chantre de la réflexion sur la violence à la télé. Du

moins tant qu'on ne passe pas aux actes et qu'on ne contraint pas les chaînes à agir concrètement dans ce sens.

Ce n'est pas le CSA, ni Henry Ingberg qui étaient les interlocuteurs auxquels devaient s'adresser les chaînes. L'A.T.A., constatant que c'était la Ministre de l'Audiovisuel qui était garante de l'application de la nouvelle loi, lui a donc demandé, le 25 octobre, de –simplement– respecter et appliquer la loi. Celle-ci a pris rapidement et fermement sa décision, dans un sens qui respecte les usagers. Quel contraste avec ses prédécesseurs !

Elle a reporté la date d'application au 1er janvier 2000 car le gouvernement précédent, et sa Ministre de l'Audiovisuel Laurette Onkelinx, ont voté la loi, le 15 juin 1999, mais –selon les chaînes– ne les ont pas prévenues, ce qui les auraient empêchées de se préparer à l'appliquer dès le mois d'octobre. De plus, le moniteur a publié ladite loi, le 14 octobre 1999, avec effet rétroactif au 1er octobre !

Ainsi donc semble révolu le temps de l'immunité où l'on demandait aux chaînes à quelle date elles voudraient bien appliquer telle ou telle réglementation selon leur bonne convenance !

L'attitude de Corinne de Permentier (PRL) est courageuse et, probablement, suscitera des réactions.

Dans le gouvernement précédent, Laurette Onkelinx

SURPRISE La nouvelle signalétique, adoptée une loi depuis le 1^{er} octobre, soit bien plus

Pas de petits l

Prisés de court. C'était un peu l'état d'esprit général, lundi, quand nous avons sondé les chaînes francophones suite à l'entrée en application de la nouvelle signalétique censée protéger le jeune public à partir du 1^{er} octobre dernier.

La publication de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 1999 relatif à "la protection des mineurs contre les émissions de télévision susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral" est en effet parue au Moniteur en date du 14 octobre avec effet rétroactif au 1^{er} octobre.

Certes, l'incongruité juridique saute en effet immédiatement aux yeux – comment peut-on décemment appliquer une loi aussi complexe 15 jours avant sa parution dans notre registre légal? – mais il n'en reste pas moins qu'elle existe bel et bien.

"DES DÉLAIS, SVP"

la RTBF "Si cela nous est refusé, nous mettrons alors tout en œuvre pour y répondre au moins partiellement".

Même son de cloche, si l'on peut dire, à RTL-TVi où l'on dit que "l'on appliquera la loi" et à Canal+ où l'on rappelle que depuis le début "on s'est coulé dans le moule de la signalétique alors qu'en tant que chaîne cryptée, on pouvait y échapper. Nous trouvons cette mesure saine et nous ferons tout pour la mettre en œuvre".

Interrogé par nos soins, le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) croyait savoir qu'un gentleman-agreement était intervenu entre les chaînes alors que l'administration de la Communauté française, incarnée par Henry Ingberg, ne semblait pas vouloir mettre d'inutiles bâtons dans les roues. En tout cas, pour l'instant.

POUR MARS 2000 ?

Au-delà de ces louables déclarations d'intention, il reste à savoir quand cette loi entrera, effectivement en application. De source concordante, on avance la date de

finalement son entrée le 15 janvier 2000

LE PERMENTIER : 0 - 1

(PS) multipliait les tâches : Ministre Présidente de la Communauté française, Ministre de l'Enseignement, Ministre de l'Audiovisuel... Avait-elle le temps de mener à bien chacune de celles-ci ? Dans une interview accordée à Pierre-François Lovens pour La Libre Belgique du 8 novembre 1999, l'ancien Président du Conseil d'Administration de la RTBF Edouard Descampes (PSC) déclare : "...J'ai des craintes pour l'avenir. La tutelle est aujourd'hui exercée par une Ministre qui, pratiquement, n'a plus que l'audiovisuel dans ses compétences". A la question "Vous craignez que Mme De Permentier ait trop de temps pour s'occuper de la RTBF ?", Edouard Descampes répond : "Honnêtement, oui".

L'A.T.A. dirait plutôt : "enfin, voilà une Ministre qui travaille et qui écoute l'ensemble de ses interlocuteurs !"

LE COURRIER DE L'A.T.A.

Le 25 octobre 1999, Benoit Goossens, Président de l'A.T.A., a envoyé le courrier suivant à Madame Corinne de Permentier, Ministre de l'Audiovisuel : "...L'Arrêté du 15 juin 1999 du Gouvernement de la Communauté française relatif à la protection des mineurs contre les émissions de télévision susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral publié au Moniteur le 14 octobre

1999 indique son entrée en vigueur le 1er octobre 1999.

Cet Arrêté met en place une classification des émissions de télévision et impose la diffusion d'une signalétique en fonction de cette classification.

L'A.T.A. se réjouit de l'entrée en application de cet Arrêté.

La Libre Belgique, dans un article paru le 19 octobre dernier, signale que les chaînes sont "prises de court". Celles-ci "plaident en chœur pour obtenir des délais bien nécessaires à leurs yeux". La direction du cabinet de la RTBF annonce qu'elle va saisir notamment le CSA pour retarder l'application de cette obligation légale et "...si cela nous est refusé, nous mettrons alors tout en œuvre pour y répondre au moins partiellement".

L'A.T.A. tient ici à s'étonner auprès de vous du fait que les chaînes semblent "prises de court".

Pour rappel, lors de l'Audition publique des télévisions de la Communauté française à propos du code de déontologie sur la violence à la télévision qui s'est déroulée le 26 février 1999, il fut beaucoup question de l'arrivée de la signalétique et les chaînes, déjà à l'époque, affirmaient qu'elles se préparaient à appliquer ce futur arrêté du gouvernement. La date de la rentrée télévisuelle 1999 était présentée alors comme une

hypothèse très plausible.

Lors du "Mise au point" à la RTBF du 7 février 1999, en présence notamment de Monsieur Gérard Lovérius (RTBF) et de Monsieur Eddy de Wilde (RTL TVi), la Ministre de l'Audiovisuel Madame Laurette Onkelinx avait également annoncé l'arrivée de la signalétique. Les différents sigles furent même présentés à l'écran par l'animateur du débat.

L'article 13 de l'Arrêté paru au Moniteur précise : "Le ministre qui a l'audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté". Comptez-vous faire respecter dès à présent cet Arrêté qui aurait dû déjà être appliqué depuis plusieurs jours ?..."

LA RÉPONSE DE LA MINISTRE

Le 28 octobre, la Ministre de l'Audiovisuel a accusé réception de notre courrier et son cabinet nous a transmis le texte du communiqué de presse diffusé ce jour-là : "Le Ministre de l'audiovisuel Corinne De Permentier compte très prochainement proposer au Gouvernement de la Communauté française une modification de l'arrêté relatif à la signalétique. Cette signalétique permet d'informer les téléspectateurs sur le caractère violent voire très violent, érotique, pornographique... d'un programme de télévision. Cet arrêté adopté par l'ancien Gouvernement le ▶

pour toutes les chaînes belges francophones, est devenue s tôt que prévu. Les convoyeurs attendent. Et travaillent.

Logos avant mars

Toutefois, ce n'est pas encore demain que l'on verra les petits logos (voir ci-dessous) garnir le bas de nos écrans. D'un large tour d'horizon, il ressort en effet que la RTBF, RTL-TVI et Canal + Belgique plaident en chœur pour obtenir des délais bien nécessaires à leurs yeux. "Nous allons saisir le gouvernement et le CSA en ce sens" nous a-t-on confirmé à la direction du cabinet de mars 2000. Les directeurs des programmes ont en effet pris langue pour adopter une politique plus ou moins commune ne serait-ce que pour la clarté du message envoyé au téléspectateur.

De l'avis général, la mise en application de ladite loi n'ira pas sans mal. L'air de rien, elle est relativement contraignante, un peu floue dans certains de ces aspects et ce n'est qu'à l'usage qu'on pourra mesurer son efficacité même si en France, on est globalement satisfait de la chose (notre encadré).

Pour l'instant, rien, sur le plan strictement légal, n'empêche n'importe quel citoyen de saisir

le CSA sur la non-application d'une loi puisque c'est bien cet organe qui est chargé de son contrôle. Quand on sait combien l'Association des Téléspectateurs Actifs, pour ne citer qu'elle, s'est impliquée dans le dossier, on doute qu'elle reste...inactive si l'on ne passe pas de la parole, mieux, du texte de loi, aux actes.

Le printemps 2000 devrait ainsi voir notre écran faire sa petite révolution morale. D'abord par la mise en route de cette signalétique, ensuite, si tout va bien - traduisez : si l'on trouve d'ici là les 35 millions nécessaires - par la lancement du fameux JT pour enfants. Or les deux sont évidemment liés, car à quoi sert une signalétique si on ne fait pas un peu d'apprentissage des médias ?

PHILIPPE VANDENBERGH

La Libre Belgique
19 octobre 1999



Comment devient-on membre ?

L.A.T.A. n'est pas subsidee. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Télé-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A. Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" (censuré en France par CANAL+), de "Pas vus, pas pris" de Pierre Carles, du "Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui).

La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque.

Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Télé-Vous ?" ... Cela vous coûtera 2.000 FB/an.

Enfin, si vous souscrivez un abonnement de l'écran, son prix est de 2.500 francs belges par an. Versez le sur le compte ci-dessous et précisez à votre banquier qu'il doit introduire un code swift : CGAK BEBB. Les frais de transfert doivent être pris en charge complémentairement au prix de l'abonnement par le donneur d'ordre.

Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse (sauf pour les membres).

Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

Internet : <http://ata.qwentes.be>
E-mail : ata@qwentes.be

15 juin n'avait été publié au Moniteur que le 14 octobre avec une date d'application fixée au 1er octobre.

"Il est regrettable que cet arrêté de l'ancien Gouvernement ait été publié si tard et que les télédiffuseurs n'aient pas été informés officiellement dès le 15 juin. Je suis consciente qu'il est peut-être difficile pour les chaînes de télévision de l'appliquer dès maintenant, même si aucun d'entre eux ne m'a fait part de difficultés tech-

niques ou juridiques", souligne le Ministre Corinne De Permentier.

Le Ministre poursuit : "Je vais donc proposer au Gouvernement une modification de l'arrêté qui fixerait le 1er janvier 2000 comme date d'application de ce dernier".

REBONDISEMENT

Finalement, le Gouvernement a décidé que la signalétique entrera en application à la mi-janvier 2000. Bon sang, que le lobbying des chaînes reste puissant ! ■

Ph. Vdb.

Les petits logos : ce sera pour janvier 2000



futur arrêté du gouvernement. "La date de la rentrée télévisuelle de 1999 était présentée comme une hypothèse très plausible", précise Benoît Goossens, l'actuel président de l'ATA.

L'information étant tombée en fin d'après-midi, il ne nous a pas été possible d'obtenir une réaction des chaînes où les abonnés absents ou "réunion" étaient nombreux mais la ministre n'est officiellement pas au courant de cet éventuel mars 2000. "Les chaînes n'ont fait aucune difficulté technique ou juridique" dit le cabinet. Dès lors, il va bien falloir s'exécuter.

pour s'étonner que les chaînes se disent "prises de court". Il y a de quoi. Le 7 février dernier, la RTBF réalisa ainsi un "Mise au Point" avec toutes les parties concernées et les différents sigles furent montrés à l'écran ainsi que dans votre journal favori.

PAS DE RÉACTIONS OFFICIELLES

Mieux : le 22 février, lors de l'audition publique des chaînes à propos du code de déontologie sur la violence à la télévision, il fut beaucoup question de cette fameuse signalétique et les représentants des chaînes reconnurent la main sur le cœur qu'elles se préparaient à appliquer cc

seraient entendues entre elles pour faire de mars 2000 une date acceptable pour la mise en route de ladite loi.

On se doutait bien que des organes de pression comme l'Association des Téléspectateurs Actifs (ATA) allaient d'autant moins rester inactives qu'elles étaient à l'origine non seulement de la prise de conscience mais aussi de la mise en œuvre par le CSA de cette signalétique sur base de l'exemple français qui fonctionne plutôt bien depuis 3 ans.

D'après nos informations, l'ATA aurait même contacté le cabinet par courrier et de visu

"relatif à la protection des mineurs contre les émissions de télévision susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental et moral" avec effet rétroactif au 1^{er} octobre.

PRÉVENUES À TEMPS

Levée de bouchiers des chaînes francophones qui, dans un certain émoi, se disaient toutes prises de court, le conseiller juridique de la RTBF trouvant même incongru qu'on puisse publier une loi de cette importance avec un effet rétroactif. Il nous était même revenu ("LJB" du 19 octobre) que les chaînes (RTBF, RTL-TVI et Canal +) se

n est ministre ou on ne l'est pas. En prenant la décision de proposer, prochainement, au gouvernement de la Communauté française de prendre le 1^{er} janvier 2000 comme date limite d'entrée en exécution de la signalétique, M^{me} De Permentier (PRL-MCC) donne en tout cas l'impression de vouloir hausser le ton tout en rappelant qu'elle était la garante de la bonne mise en route des arrêtés même - et surtout - s'ils n'ont pas été pris par elle.

On se souviendra que le 14 octobre dernier, le Moniteur publiait l'arrêté du 15 juin

La Libre Belgique
29 octobre 1999

Pascal Vrébos

Dans le N°50 de Comment Télé-Vous ?, nous avons publié une lettre ouverte où nous demandions à Pascal Vrébos de supprimer les "consultations téléphoniques" de Controverse, sur RTL TVI.

Pascal Vrébos nous a signalé qu'il réagira très prochainement à notre lettre ouverte. Rendez-vous est pris dans le prochain numéro de notre périodique. ■

Ce numéro de "Comment Télé-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

- Paula Bouchez,
- Benoit Goossens,
- Bernard Hennebert,
- Marine Jacobs,
- Gilles Lenoble,
- Pierre Ravach,
- Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par Esd.

4 + 1 = JT JUNIOR

Le 14 octobre 1999, notre 39^{ème} Midi de l'Audiovisuel était intitulé "Bientôt à la RTBF, un JT pour les enfants".

• • •

Pendant près de deux heures, sur le podium du Forum de la Fnac Bruxelles, quatre intervenants qui préparent sur le terrain cette nouvelle émission ont présenté leur projet et répondu aux nombreuses questions de l'assistance :

- Mme Mamine Pirotte, Directrice du Centre de la RTBF Liège,
- Mr Jean-Pierre Gallet, Directeur de l'information à la RTBF,
- Mr Jean-Louis Radoux, Directeur de RTC,
- Mr Jean-Pierre Winberg, Directeur de No Télé.

Voici de larges extraits de cette rencontre qui débute par la présentation du projet par Mme Pirotte.

• Mamine Pirotte : Il faut rappeler qu'il y a eu plusieurs projets d'un JT enfants au cours de ces dernières années. Il y a trois ans, Marianne Nihon, en charge de "Bla-bla", a remis un projet JT enfants. Pour des raisons structurelles liées à la RTBF, il n'a pas été possible de le réaliser.

Il est vrai que beaucoup de voix extérieures, dont les vôtres, se sont manifestées, particulièrement cette dernière année. Nous y avons beaucoup réfléchi dans notre Collège télé de direction, et, au printemps de cette année, l'Administrateur général m'a chargée –à ma demande car le sujet m'intéressait énormément– ainsi que Jean-Pierre Gallet, d'une réflexion sur le projet. Dès le début, on a posé le principe d'une collaboration avec les télévisions locales de la Communauté française de Belgique.

À GENÈVE

On a constitué un groupe de réflexion avec des représentants de la RTBF, moi-même et Jean-Pierre Gallet bien sûr, un jeune réalisateur, une collaboratrice qui m'est très proche et qui travaille beaucoup sur le projet, Marianne Nihon, deux représentants des télévisions locales qui ont participé dès le départ, et puis des gens de terrain qui sont en contact avec des enfants : des instituteurs, un pédopsychiatre, la rédactrice en chef du "Petit Ligeur"...

En parallèle, je me suis rendue à l'UER à Genève où j'ai assisté à une réunion de

deux jours avec des confrères et consœurs des télévisions européennes. J'ai ainsi pu voir ce qu'ils faisaient. J'ai discuté avec la BBC, la NOS, la RAI et la ZDF mais aussi avec des représentants de chaînes moins grandes, plus à la hauteur de nos moyens, comme celles de la Hongrie, la Suède, la Finlande... Le rapport ramené au groupe de réflexion a été utile. C'est toujours bien de se servir de l'expérience des autres plutôt que vouloir toujours tout recommencer à zéro. Notre groupe de réflexion s'est réuni deux fois au mois de mai et à nouveau en début septembre.

Quels types de questions s'est-on posés ? Les questions que tout le monde se pose. Quelle cible d'âge ? Quelle fréquence de diffusion ? Quelle ligne de contenu faut-il aborder ? Comment installer les barres d'activités ? Quel type de présentation ? Quel type de décor ? Quelle collaboration avec la presse écrite ? Ce sont vraiment les grands axes de nos discussions. Nous avons même joué à éditer un JT pour enfants.

UNE MÉTÉO

Aujourd'hui, on a déterminé la cible : les 8-12 ans avec le cœur de cible qui est de 10 ans. La fréquence de diffusion sera de quatre jours de quotidiens plus un hebdomadaire. Donc, c'est 5 jours sur 7. Une tendance prônait l'hebdomadaire avec la notion magazine, tandis qu'une autre préférait le quotidien. Finalement, nous nous sommes décidés pour la formule "4+1" car elle procure un tas d'avantages. Avec un quotidien info, il y aurait sans doute eu des frustrations de ne pas pouvoir suffisamment expliciter et développer. Le principe de l'hebdome est –entre autres– de pouvoir davantage expliciter quelques-uns des sujets qui auront été diffusés dans le quotidien. Au niveau de la présentation, nous souhaitons une présentation par un(e) adulte. De plus, il y aura une météo à destination des enfants avant le JT. C'est une expérience que fait, par exemple, la RAI. Le JT est ainsi crédibilisé aux yeux des enfants, c'est comme papa et maman, un vrai JT. C'est aussi une prise d'autonomie. Elle permet aux enfants de décider eux-mêmes de ce qu'ils vont porter le lendemain.

Pour l'interactivité, elle sera installée grâce à notre coproduction avec les TV locales et les appels aux courriers, les dossiers, les

dessins, les jeux éducatifs, le téléphone, Internet... mais aussi la collaboration avec la presse écrite. Nous sommes aujourd'hui quasi assurés de la collaboration du "Petit Ligeur" et des "Clés de l'Actualité Junior" des Editions Milan. Ce qui est tout-à-fait sympathique, c'est que nous collaborerons avec ces deux organes de presse en même temps. Nous avons aussi un projet de collaboration avec "Ecole 2000", l'hebdomadaire à destination des enseignants diffusé par les Editions Labor. Des tas d'autres collaborations peuvent également se mettre en place.

CITOYENNETÉ

Sur le plan du contenu et de la forme, la ligne de force, c'est l'information citoyenne. Il faut expliquer simplement l'information sans la vider de sa substance, rencontrer absolument les préoccupations des enfants, ne pas faire un journal avec nos yeux d'adultes mais bien tenir compte de la psychologie enfantine, susciter le partage de l'information entre les enfants et les adultes et donc, favoriser le dialogue. L'information est en principe fédératrice, et le fait qu'elle puisse être accessible à tous les membres de la famille devrait –à notre sens– favoriser le dialogue. Il faut proposer des activités de tous types, qu'elles soient culturelles ou sportives, et favoriser l'information de service qui peut aller de la présentation d'actions individuelles à la proposition d'actions collectives.

Enfin, il convient de ne pas ennuyer : ne pas transformer ce JT pour enfants en une espèce d'obligation pédagogique aux yeux des enfants. Je pense que nous nous tromperions lourdement et qu'il faut absolument que nous équilibrons bien les choses. Les gens qui travaillent avec les enfants connaissent fort bien le taux réel d'attention et de concentration que peut avoir un enfant. Une tendance lourde –plutôt BBC– est : "Il faut que ce soit sérieux" et une autre tendance –plutôt RAI– est : "Il faut que ce soit fun". Nous aimerions être entre les deux : traiter l'information qui est diffusée habituellement dans un JT mais aussi proposer des sujets tels que la naissance d'un bébé girafe dans un zoo. Ceci dit, une chose nous a paru évidente : il n'y a pas de sujet que l'on ne puisse pas traiter, sauf les sujets qui ne sont pas utiles au développement de l'enfant, notamment les sujets liés à la pédophilie. Un exemple ►

concret qui date de l'époque de nos réflexions sur ce principe : une mère avait tué son fils parce qu'il était tellement accro à la drogue. Ce fut la seule explication de la mère. On s'est demandé si ce type de sujet serait traité ou non. Notre attitude a été : il ne faut traiter que ce qui est utile, dans le sens de la chanson de Julien Clerc, "Je vais chanter utile".

76 MILLIONS PAR AN

Je tiens aussi à insister sur la collaboration entre les TV locales et la RTBF. Les télévisions locales fourniront trois sujets minimum par semaine pour les quotidiens. La collaboration est extrêmement importante car l'hebdomadaire se produira en tournante dans toutes les télévisions locales. L'hebdomadaire se fera tantôt à Tournai, tantôt à Liège, à Bruxelles, à Namur, à Mons, partout où les TV locales sont installées. Reste évidemment le nerf de la guerre, c'est-à-dire le financement.

Je vous avoue que si c'est moi qui suis présente aujourd'hui, c'est parce que l'équipe n'est pas encore constituée. Nous avons travaillé en petit groupe jusqu'à présent car il est clair que nous ne pouvons pas constituer d'équipe tant que la totalité du financement n'est pas garantie. Le budget commun de l'opération (coût RTBF et télévisions locales réunies) est de 76 millions pour 40 semaines. La RTBF et les télévisions locales apporteront 41 millions sur leurs fonds propres. Pour le reste, il faudra nous aider ! Autrement dit, il nous manque plus de 35 millions.

FORMIDABLE

• A.T.A. : Est-ce une véritable émission d'information ? Dépendra-t-elle du code de déontologie ?

• Mamine Pirotte : Cela va de soi...

• Jean-Pierre Gallet : Ce projet est un peu en rupture avec la culture interne de la RTBF. En effet, nous avons une obligation de rassembler au sein d'une émission des publics divers. C'est une des premières fois que la RTBF va vers une option qui est relativement nouvelle pour elle.

C'est un projet formidable qui s'inscrit justement dans les deux axes de ma réflexion sur l'information : la continuité et la diversification. La continuité, c'est très important et même certains ministres en parlent (NDLR : Jean-Pierre Gallet fait sans doute allusion au fait que le Ministre de l'Audiovisuel voudrait que la RTBF continue à produire, en radio, des rendez-vous d'information durant toute la nuit). La diversification, c'est aller toucher des publics plus spécifiques...

Ce projet de JT pour les enfants a beaucoup progressé en quelques mois. C'est bien un projet d'information. Le Conseil d'administration de la RTBF a d'ailleurs donné un signal très clair... Il s'agit bien d'un journal avec ses règles déontologiques normales tant dans le contenu qu'il diffusera que dans le choix des personnes (NDLR : qui y collaboreront). Ce sera un travail de professionnels, de journalistes qui auront évidemment un regard différent de celui des autres journalistes. Peut-être vont-ils réussir à faire comprendre des sujets compliqués que même certains adultes ont difficile à assimiler ! C'est un défi qui intéressera les enfants mais qui risque également de passionner certains adultes.

DÉCENTRALISATION

• Jean-Pierre Winberg (No Télé) : Au sujet des télévisions locales, il y a déjà eu toute une série d'expérimentations, d'émissions, soit à destination des adolescents ou même

réalisées directement par les jeunes. Par exemple, en ce qui concerne No Télé, un projet du type "école des devoirs" avait été proposé. On s'était dit : au fond, pourquoi ne pas organiser avec la télévision locale, une sorte d'école des devoirs interactive où les enfants peuvent téléphoner et trouver des gens prêts à les aider face aux difficultés scolaires ? On avait rassemblé toute une équipe de pédagogues. Une dizaine de réunions ont eu lieu. Un projet était sorti et avait été remis à Madame Onkelinx. Puis, pour des raisons structurelles –comme disait Mamine Pirotte– il n'a pas été possible de le mener à bien. Donc, un peu partout dans les télévisions locales, il y avait un désir de travailler avec les jeunes, qu'ils soient adolescents ou enfants. Au Colloque sur la violence à la télévision où personne d'ailleurs ne s'attendait à ce qu'on parle de JT pour enfants, suite à l'interpellation de Laurette Onkelinx par rapport à la RTBF, nous sommes allés voir directement Christian Druitte pour lui dire : "Voilà le chantier idéal de collaboration entre les télévisions locales et la RTBF qui sont les deux bras de services publics de la Communauté française. Ça permet d'aller de la proximité la plus directe jusqu'à l'international. La proximité grâce aux télévisions locales et le national ou l'international avec la RTBF. De plus, c'est un chantier vierge où on empiétait sur le terrain de personne. On a eu toute une série de réunions qui n'ont pas toujours été simples car ce sont des cultures quelque peu différentes qui s'affrontent. Il y avait le souhaitable, et puis, il y a le possible. Le souhaitable, c'était évidemment que chaque télévision locale puisse faire son hebdo particulier. On s'est heurté à deux problèmes immédiatement. Un problème juridique

Du beau monde

Le lendemain de la rencontre, l'une des participantes, Antoinette Brouyaux, chargée de l'éducation des jeunes consommateurs au CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs) écrit la lettre suivante à l'A.T.A. : "Bravo pour votre relance efficace de la campagne pour un JT junior à la RTBF. Grâce à votre opiniâtreté, vous avez pu faire la démonstration que ce thème est mobilisateur.

Il semble en effet évident que pour obtenir ce fameux JT pour enfants, la pression des représentants de la société civile s'avère non seulement utile mais même indispensable. Et nous ne sommes pas encore au bout

de nos peines..."

Nous avons invité à ce "Midi de l'Audiovisuel, les 150 personnalités politiques, culturelles et sociales qui avaient signé, il y aura bientôt trois ans, notre Appel pour un JT quotidien pour les enfants à la RTBF. Nous nous attendions à ce que 10% nous répondent et ce fut plus de 50%. Et plus de cinquante d'entre-elles affluèrent des quatre coins de la Communauté française pour écouter et interpeller nos quatre invités.

D'autres personnalités nous rejoignirent également.

De plus, le Ministre Président Hervé Hasquin, le Ministre de l'enfance Jean-Marc Nollet, le Ministre des Affaires sociales et de la santé Thierry Detienne, la Présidente du Conseil Supérieur

de l'Audiovisuel Evelyne Lentzen, l'Administrateur général Henry Ingberg ainsi que le Délégué aux droits de l'enfant Claude Lelièvre se firent représenter.

Parmi les nombreuses personnalités ayant tenu à se faire excuser, citons le Ministre de l'Audiovisuel Corinne De Permentier; le Président du Conseil d'Administration de la RTBF ainsi que son Administrateur général et son Directeur de la Télévision.

Dans la salle, on pouvait reconnaître notamment Thierry Tinlot (rédacteur en chef de Spirou), Thérèse Jeunejean (coordinatrice du Petit Ligueur), Clotilde Guislain (coordinatrice de Clés de l'Actualité Junior), Jean Guy (Administrateur à la RTBF), Henri Camarata (le

qui était l'utilisation des images de l'UER par les télévisions locales sans la coproduction de la RTBF. Le deuxième obstacle était évidemment financier. Nous avons alors dû revenir au domaine du possible. L'idée qui a été finalement admise est qu'un même hebdo soit réalisé en coproduction avec la RTBF. Cet hebdo sera enregistré chaque fois avec un groupe d'enfants dans chacune des télévisions locales qui se succéderont. Il y aura donc tout un travail de préparation de manière locale et directement interactive avec les enfants jusqu'au moment de l'enregistrement de l'hebdo.

- **Mamine Pirotte** : Je tiens à ajouter qu'autant de la part des télés locales que de la RTBF, la volonté affirmée a toujours été la collaboration. Chaque fois que nous avons été confrontés à des difficultés, ce n'était pas dû à notre positionnement aux uns et aux autres mais bien des difficultés qui nous venaient de l'extérieur, par exemple, l'accès aux droits des images internationales des autres télévisions de l'UER (NDLR : la RTBF fait partie de l'UER, pas les télévisions locales). On ne peut rien y faire, il y a des règles juridiques et on avait aucun moyen de les contourner. J'ai passé une journée à l'UER pour essayer de voir le directeur des opérations et tenter de le convaincre que ce n'était pas grave de permettre aux TV locales d'utiliser des images internationales venant de la BBC ou d'ailleurs, mais sans succès. Donc, c'est quand même une grande nouveauté qu'une production soit clairement annoncée comme étant une coproduction de la RTBF et des télévisions locales.

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ?

- **Anne Morelli**, professeur (ULB) : Au point de vue du

contenu, j'ai l'impression que le projet prévoit des présentations d'infos au niveau des 8-12 ans, mais moi, personnellement, je le verrais davantage comme un apprentissage du décryptage de l'information adulte, un apprentissage de la lecture d'images, du trucage, du différé et du direct, du poids des mots... et je crois que ce serait d'ailleurs très bénéfique aux adultes.

D'autre part, Mamine Pirotte, vous avez cité les exemples Hongrois et Finnois. C'est très bien mais je crois qu'il existe aussi un exemple très proche, celui de Ketnet (NDLR : diffusé sur la chaîne flamande VRT), qui est, selon moi, un bel exemple d'esprit, d'humour et de non-conformisme auquel on pourrait peut-être aussi penser ?

- **Mamine Pirotte** : Votre proposition de décryptage et d'éducation aux médias, ce n'est pas un JT ! C'est une émission magazine qui serait autre chose qu'un JT pour enfants. Je ne dis pas pour autant qu'il ne faut pas le faire, ni qu'au travers d'un JT, on ne peut pas décoder et d'ailleurs, c'est le propre du JT que de décoder l'information adulte. On va devoir expliquer autrement et là, la notion de clarté, de simplicité et de langage est évidemment une question majeure. On a dit tout à l'heure que ce JT sera l'œuvre de journalistes. Pour les choisir, ce sera sans doute le casting le plus dur que la RTBF ait jamais vécu dans toute son histoire en terme de recrutement, car il est clair que la spécificité du ou de la journaliste qui sera choisie ne sera pas seulement d'être un bon journaliste. Nous n'avons que de bons journalistes à la RTBF d'ailleurs ! Ce JT lui-même est une éducation aux médias à mon sens, s'il est bien utilisé par

les enseignants, car on ne vous l'a pas encore dit, mais le JT sera rediffusé le lendemain matin à 9h sur la Une et à 10h sur la Deux ou vice versa. Nous n'aimerions pas du tout que regarder ce JT pour enfants devienne un devoir. Si c'est ce qui arrive, on sera complètement à côté de la plaque. Il faut que les enfants regardent le JT parce qu'ils en ont envie. Ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on doive diminuer le niveau de nos ambitions, loin de là.

- **Jean-Pierre Winberg** : Dans certaines télévisions locales, il y a une volonté d'accrocher à l'hebdo de 26 minutes un "wagon" plus local dont une partie pourrait prendre le biais de faire réaliser par les enfants eux-mêmes certaines séquences, une sorte de "petit JT par les enfants".

- **Mamine Pirotte** : Il est clair que le JT enfants-même est de l'éducation aux médias. Quand je disais, tout à l'heure, qu'il favorisait le dialogue entre les adultes sur la notion d'information, c'est clair que nous espérons présenter l'information de telle manière que, dans les têtes des enfants, certaines interrogations se posent aussi. Il y a mille et une manières d'envisager l'éducation aux médias.

Il y aura aussi une signature infographique très différente de celle qui est appliquée dans le JT pour adultes. Chaque fois qu'on citera un endroit dans le monde, il faudra le montrer sur une carte, par exemple. À propos "d'éducation aux médias", je comprends bien que ce n'est pas cela que vous recherchez vraiment, mais on ne peut pas tout faire. On nous a demandé un JT pour les enfants. On ne nous a pas "commandé" une émission d'éducation des médias. Ce n'est pas le même produit télévisuel même si l'un doit concourir à l'autre. ►

directeur du Centre Culturel de Mons), Jacques Duez (le professeur de morale qui réalise des vidéos avec ses élèves, dont une diffusée par la RTBF et Arte sur leurs réactions face aux crimes de Dutroux), Marcel Frydman (professeur de l'Université Mons Hainaut, reconnu pour ses études axées sur la violence à la télévision), Jean-Yves Hayez (responsable de la pédopsychiatrie à l'UCL), Anne Morelli (historienne), Damien Vandermeersch (juge d'instruction et membre de la Commission nationale contre l'exploitation sexuelle des enfants), Christian Merveille (chanteur), Daniel Hanssens (comédien).

Plusieurs représentants du secteur de l'éducation aux médias étaient présents :

Pauline Hubert et Marcelle Collin (Conseil de l'Éducation aux médias), Michel Clarembeaux (Directeur du Centre audiovisuel de la ville de Liège), etc.

Le secteur associatif (de toute tendance idéologique) était largement représenté : l'UNICEF, le Centre de Morale Laïque, la Ligue des Familles, le CJC, le CRIOC, le PAC, l'UFAPEC, le Réseau Associations de Jeunes Consommateurs, etc.

Des représentants de plusieurs formations politiques ont également participé à cette rencontre : Anne-Marie Corbisier, Vincent Decroly, André Drouart, Dominique Harmel, Marie-José Laloy, Jean-Pierre Viseur, Magdeleine Willame, Bernadette Wynants... Ainsi que deux parmi les plus jeunes des

nouveaux parlementaires : Jean-Michel Javaux qui soutenait jusqu'à présent le projet de JT junior en tant que Président du Conseil de la Jeunesse (CJEF) et Michel Guilbert, ex-RTBF (avant de présenter pendant plusieurs saisons Génies en Herbe, il fut, avec Françoise Walle-mack, l'un des deux présentateurs d'un JT pour enfants qui exista, naguère, pendant une saison, à la RTBF : le Nouba News).

L'importance de cette liste (non exhaustive) des personnalités qui étaient physiquement présentes à la rencontre du 14 octobre confirme la vaste et toujours actuelle mobilisation des différentes composantes de la société belge pour la création de ce JT junior à la RTBF. ■

LA FINALITÉ

• Marcel Frydman, spécialiste de la violence à la TV et de la lutte antitabac, professeur à l'Université de Mons : Je pense que l'exposé de Mamine Pirotte comportait une petite lacune dont l'importance n'est pas négligeable, à mon avis. On ne peut pas parler du sujet traité –du fond et de la forme– sans partir de la finalité. Les pédagogues savent bien que lorsqu'on prépare une leçon, si on ne part pas de l'objectif, on risque, à la fin de l'exercice, de se retrouver ailleurs. Donc, notre première interrogation sera celle de l'objectif poursuivi.

On ne va pas faire un JT pour faire un JT. A mon sens, celui-ci devrait permettre le développement des aptitudes grâce auxquelles le jeune arrivera en toute autonomie à appréhender l'information qui lui est distribuée. Il doit être capable d'identifier les contradictions, les ambiguïtés et, même, de remettre l'information en question s'il y a lieu. Il y a encore trop de belges qui disent que quelque chose est vrai parce que cela a été dit à la télévision, comme si les journalistes ne se trompaient pas. Je crois que c'est en fonction de cette finalité que l'on devra choisir les moyens...

• Mamine Pirotte : Peut-être que je ne me suis pas exprimée suffisamment clairement quand j'ai dit que la première ligne de force était de faire de l'information citoyenne. Pour moi, c'est la définition de ce JT ! C'est justement permettre une autonomie citoyenne, c'est permettre de se situer dans le monde dans lequel on vit.. Lorsque j'ai dit que, par l'information, on pourrait peut-être amener à des prises d'actions individuelles, voire collectives, qu'est-ce d'autre ? Mais il faut aussi se rappeler que nous parlons à des enfants de 8 à 12 ans. On ne s'adresse pas à des adolescents.

Anne Morelli a pris l'exemple de Ketnet. C'est pour moi le plus mauvais exemple qui existe au monde. C'est un journal qui était fait pour une cible de 8 à 18 ans ! C'est impossible. D'ailleurs, ils l'ont arrêté. J'ai beaucoup discuté avec l'équipe de Ketnet, lors de la réunion de Genève et même avant. Ce fut l'un de mes premiers contacts, sur ce dossier. Ils m'ont confirmé qu'ils s'étaient plantés : ni les petits, ni les ados n'étaient contents. C'était une émission pour adultes ! Moi, je ne veux pas faire un JT pour enfants qui satisfasse tous les parents.

INTER-GÉNÉRATIONNEL

• Pauline Hubert, ex-responsable du Service Jeunesse de

la RTBF et actuellement membre du Conseil de l'Éducation aux Médias : Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de me lancer dans ce type d'expérience. Par rapport à la cible qui a été déterminée, je partage tout-à-fait l'avis de Mamine Pirotte. Je crois que si l'on réalise pour ce groupe d'âge-là une émission qui se veut très éducative, sérieuse et qui peut, en effet, contenter les parents, les adultes, je pense que c'est une erreur. Je crois que les enfants de cet âge-là aiment beaucoup regarder la télévision mais dans le but de se divertir. La BBC le fait fort bien. Toutes ses émissions pour les enfants sont très professionnelles : elles sont toutes éducatives mais elles ne sont jamais annoncées comme tel. Elle sont divertissantes. Bien entendu, au travers de cette caractéristique, elle propose des attitudes citoyennes. Nous, les adultes, c'est vrai que nous avons des schémas et des stéréotypes lorsque nous parlons de JT. On imagine tout de suite des JT tels qu'on les réalise pour les adultes. Je ne crois pas du tout que l'on doive aller dans cette direction... On a déjà parlé ici de l'éducation aux médias. Il faudrait que l'enfant comprenne mieux un certain type de vocabulaire, de langage, de situations. Je crois que tout cela peut se faire au travers de quelque chose qui le divertit en même temps. Et peut-être que cela peut se réaliser en collaboration avec un Conseil comme le Conseil de l'Éducation aux Médias, pourquoi pas ? C'est vrai : dès qu'on parle d'éducation aux médias, cela donne des boutons. On se dit "on est à nouveau dans une filière scolaire et ce n'est pas cela qu'on veut". Alors, cela se mettra vraisemblablement en place progressivement. Les collaborations sont à mon avis possibles.

J'ai envie de dire une deuxième chose : l'on pense toujours que les enfants sont très mal informés d'un certain nombre de choses qui font partie de la vie des adultes. Je crois que ce n'est pas tout-à-fait vrai. Je crois qu'il y a beaucoup d'enfants qui vivent parfois des situations très dures dans leur contexte familial ou/et dans leur environnement. Même s'ils ne disposent pas de toutes les explications, ils appréhendent tout de même un certain nombre de choses. Il y a également beaucoup d'adultes qui ne sont pas mûrs et formés. Ils ont parfois bien besoin d'explications sur toute une série d'événements qui peuvent se produire dans leur environnement. Pourquoi, dans ce JT, ne pourrait-on pas imaginer que toute une série de gens, même si le programme est bien ciblé, ne se retrouvent

sur certaines questions parce que nous avons un peu trop tendance à diviser les gens ? Les vieux, d'un côté; les femmes, d'un autre; et les petits et les ados, également. On finit par avoir des paquets de gens qui ne communiquent plus entre eux, sauf sur Internet peut-être. Ce qui me semble important c'est qu'un dialogue s'établisse entre ces enfants, ces adultes...

PÉRENNITÉ

• Anne Morelli, professeur (ULB) : Quelle est la garantie de longévité proposée pour cette émission, à la lueur du sort de précédentes émissions... Je pense à Nouba News mais aussi à Lollipop qui était une merveilleuse émission d'impertinence. Nous avons souvent eu droit à des lancements en grandes pompes de beaux projets qui, pour des raisons structurelles, comme vous l'avez si bien dit, quelques mois ou quelques années plus tard, ont vécu un assassinat très discret...

• Jean-Pierre Gallet : La garantie de poursuite de l'émission dépend de sa garantie de financement. Soyons très clair : si c'était une donation pour une année, moi, personnellement, je ne signe pas. Les donations pour une année, je connais... c'est aller "faire la manche"... et ça, c'est la mort. Et il faut l'argent ! Tous les projets que j'ai connus à la RTBF qui n'étaient pas financés ont échoué. Je me souviens, par exemple, d'un journal de 13H, naguère. Il faut un financement normal, juste, pas excessif, et qui puisse permettre la pérennité de l'émission. Sans cela, on va se casser la figure et laisser beaucoup d'amertumes à la fois chez ceux qui auront réalisé le projet et chez ceux qui ont espéré que le projet se réalise.

En tous cas, ma signature en dessous de quelque chose qui n'aurait pas ces garanties-là, on ne l'aura pas.

NON À LA LOTERIE

• Marie José Laloy, ancienne présidente de l'ONE, nouvelle parlementaire : Je voudrais témoigner de l'expérience que nous avons vécu à l'ONE dans la mise sur pied avec la RTBF de l'émission pour les parents, "Papa, maman et moi". Nous en sommes maintenant à la deuxième année. Je veux donc aborder le problème de la durée. C'est fabuleux. C'est une expérience extraordinaire que nous avons vécue... Les parents sont de plus en plus contents. Leur demande d'émissions pour enfants est de plus en plus forte. "Papa, maman et moi" est rediffusée trois fois par semaine. A chaque fois, le lendemain, nous ouvrons une ligne télé-

phonique. Le nombre de demande d'émissions pour enfants est invraisemblable. De très nombreux parents attendent de la RTBF, du Service public, une réponse en ce sens. Ainsi, la démonstration n'est plus à faire.

Quant au financement, le problème s'est posé pour l'ONE de la même manière : il a fallu rassembler les dizaines de millions nécessaires. Bien sûr, nous même et la RTBF, avons pris sur nos fonds propres. Et puis, nous avons fait appel à la Loterie Nationale qui finance le complément, de façon récurrente. Peut-être, est-ce là une suggestion...

• Mamine Pirotte : Non. A partir du moment où le JT pour les enfants est une émission d'information, nous ne pouvons solliciter aucun sponsor privé. Je pense que Coca Cola, pour prendre un exemple, serait ravi de le sponsoriser, sans le moindre problème ! Avec leur marque devant et leur marque derrière, ils seraient très contents.

Le JT pour les enfants est une production qui est extrêmement difficile à financer. C'est vrai que nous devons aller à la recherche de financements. Nous comptons beaucoup sur l'aide publique ainsi que sur le "para-public" qui n'a pas de connotation commerciale.

En terme de financement propre de cette émission, notre champ d'action est extrêmement limité en terme d'éthique.

• Jean-Pierre Gallet : Je rejoins évidemment ce que vient de dire Mamine Pirotte : le champs d'investigation dans ce domaine-là est limité par le décret et c'est bien que cela soit ainsi. Je suis heureux qu'il prévoit que l'information ne puisse pas être sponsorisée.

Des directives européennes vont d'ailleurs dans le même sens. A propos d'une aide de la Loterie, moi, je suis aux prises avec deux ou trois petits problèmes —dont je n'ai pas fait un incident jusqu'à présent— d'interventionnisme dans des séquences d'information. Donc, je vois cela de façon très froide, la Loterie, pour l'instant. Et d'autre part, même si on joue peut-être tous au Lotto car on rêve de partir sur les îles, cela fait un peu "casino" vis-à-vis de l'enfance. Il faut garder des images nobles, très nobles. L'ONE en est une, par exemple. La Loterie, non. Il faut faire le choix des images nobles.

Je ne peux pas imaginer un journal dont le financement ne serait pas un vrai financement public. Le para-public : jusqu'où assure-t-il un élément qu'on a déjà mis en évi-

dence : la récurrence ? Si c'est un Ministère, il suffirait que l'on déplaise à X pour qu'on nous dise que dans deux ans, le contrat ne sera plus renouvelé. Et voilà Mamine Pirotte répartie à la recherche d'autres financements.

Il y a une forme de dignité qui doit être respectée. Le financement public, c'est, je crois, une balle qui doit revenir quelque part vers la Communauté française.

TROIS ANS ?

• Mamine Pirotte : En tête de liste de certaines démarches que nous allons faire ensemble, avec les télévisions locales en tant que coproducteurs, viennent la Ministre de l'Audiovisuel, le Ministre de l'Enfance... Je ne peux pas préjuger de la manière dont ces deux responsables politiques vont réagir. C'est vrai qu'il y a également d'autres "petites pistes", comme le suggère Jean-Pierre Winberg : par exemple, d'autres ministères. Dans ces cas-là, j'insisterai pour que le contrat d'aide à la production soit d'au moins trois ans.

CINQ ANS !

• Jean-Pierre Gallet : J'irai plus loin que Mamine Pirotte. L'expérience actuelle du JT de la mi-journée nous montre qu'il faut 5 ans pour installer ce type d'émission. Pour qu'elle soit reconnue, pour qu'on sache qu'elle existe dans les couches les plus larges du public. Cinq ans de contrat avec un Ministre est un bon délai aussi pour éviter de négocier le contrat suivant pendant une année électorale et ses "je t'aime moi non plus", et je connais également cette chanson !

UN AJOUT AU CONTRAT DE GESTION

• A.T.A. : La Communauté française et la RTBF ne pourraient-elle pas se mettre d'accord, avec une augmentation de la dotation à la clef, sur un ajout à introduire dans le contrat de gestion de la RTBF qui obligerait cette dernière à réaliser un journal télévisé quotidien pour les enfants ?

• Mamine Pirotte : Le contrat de gestion n'est prévu que pour une durée de 4 ans. D'autre part, il faut rappeler que la Communauté a déjà, par le passé, diminué la dotation de la RTBF ! Vous me direz que pareille attitude n'est plus possible, de la même manière... Vous savez : je trouve que c'est très facile de dire que la RTBF doit faire ceci, doit faire ça... Est-ce que vous ne croyez pas, par exemple, qu'il serait normal que la RTBF ait un JT du matin ? Franchement... Il y a plein de gens qui répondent oui. Vous, ici, vous dites non

parce que vous avez signé l'Appel pour le JT junior !

En termes également "citoyens", il y a plein de gens qui considèrent qu'il est anormal que la RTBF n'ait pas ce JT du matin. La Ministre de l'Audiovisuel vient de dire qu'elle souhaite —et honnêtement, elle a raison— que les radios de la RTBF diffusent de l'info pendant la nuit. Aucun professionnel de la communication ne pourrait nier qu'elle a raison.

QUELLE PRIORITÉ ?

Benoit Melebeck, attaché de presse de l'UNICEF Belgique, rappelle que l'on fête, cette année, le 10^{ème} anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant ratifiée notamment par notre pays. Dans celle-ci, il est stipulé que les Etats ont des responsabilités vis-à-vis du droit à l'information des enfants.

Le parlementaire nouvellement élu, Michel Guilbert, ex-RTBF, stigmatise les missions de la RTBF et son fonctionnement financier.

Un problème technique lié à l'enregistrement de cette rencontre ne nous permet pas de vous proposer l'intégralité de ces deux déclarations.

• Jean-Pierre Gallet : Il faut se référer au Conseil d'Administration. Celui-ci, par exemple, nous demande, depuis un an ou deux, de mettre en place un magazine économique. Le Conseil d'Administration est le reflet politique, philosophique de notre Communauté. C'est une manière positive d'analyser la situation. Le Conseil nous dit : il faudrait peut-être remplir cette charge-là.

• Mamine Pirotte : Je vous donnais l'exemple du JT du matin pour simplement vous faire comprendre qu'il y a des tas d'autres missions dont on pourrait dire, comme c'est le cas du JT pour les enfants, qu'elles doivent être assumées par la RTBF.

• Jean-Pierre Gallet : Le projet d'une continuité de l'information pendant toute la nuit me semble un élément important. Je ne place pas ce projet contre celui du JT pour enfants. Je dis simplement qu'il existe plusieurs projets qui sont utiles... et coûteux en terme d'emploi. Ils remplissent une véritable mission de service public.

Je ne peux donc pas, d'une manière réductrice, ramener cette mission de service public rien qu'au JT pour les enfants, même si avec enthousiasme j'ai dit que c'était un merveilleux projet. Je suis Directeur de l'info de tout le monde.

• Mamine Pirotte : Pour le moment, la RTBF dépense ►

exactement son volume financier. Il faut donc supprimer quelque chose. Voire, "des" quelque chose !

La RTBF et les télévision locales mettent sur la table plus de 50% du coût de l'opération. Nous venons de clôturer le budget de ce projet. Aujourd'hui, vous avez la primeur de celui-ci. J'essaie d'être transparente et correcte avec vous. Ce n'est que maintenant que nous pouvons partir à la recherche de la partie du financement qui nous manque.

- Jean-Pierre Gallet : Sur le plan budgétaire, je n'ai pas à parler à la place de l'Administrateur général mais je tiens à dire que si la gestion actuelle de la RTBF tend à l'équilibre grâce aux efforts consentis par l'ensemble du personnel, le moindre boni doit encore servir à apurer les anciens déficits. Nous sortons lentement du rouge.

UN GROUPE EXTÉRIEUR ?

Jean-Yves Hayez, responsable de la pédopsychiatrie à l'UCL propose la mise en place d'un groupe extérieur à la RTBF qui aurait pour mission d'analyser les valeurs transmises par ce JT junior. Ce groupe doit être amical et indépendant.

- Mamine Pirotte : Votre réflexion est tout-à-fait utile.

- Jean-Pierre Gallet : En ce qui concerne les valeurs transmises par ce JT, le décret et le contrat de gestion de la RTBF mettent en évidence une obligation pour la RTBF de respecter un certain nombre de valeurs. Appliquer et adapter celle-ci aux enfants serait déjà fort intéressant. Le code de déontologie a repris d'ailleurs l'essentiel de ces données.

- Jean-Pierre Winberg, Directeur de No Télé : La présence de télévisions locales peut permettre d'avoir une grande démultiplication de ces groupes de réflexion et ce, de façon fort diversifiée. Leurs avis pourront, ensuite, être retransmis à un groupe de réflexion plus global. La coproduction entre nous permettra ce type de proximité.

- Clotilde Guislain, Coordinatrice de l'hebdo "Les Clés de l'Actualité Junior" : Ce qui m'étonne, suite à plusieurs interventions, c'est le côté réducteur, moralisateur que l'on donne aux émissions pour les enfants que l'on veut encadrer. Pour moi, à l'instar de ce qui se passe dans le JT des adultes, ce sont simplement des journalistes qui font leur métier et il faut les laisser travailler. Dans ma rédaction, je n'aimerais pas être chapeauté par un groupe de

parents ou d'enseignants qui me diraient ce que je dois faire. J'ai peur de tout ce qui est "soutien au projet" même avec de bonnes intentions ! Ce doit être un vrai projet de professionnels de l'information. J'ai envie qu'on traite les enfants comme de vrais télé-spectateurs, et pas au rabais.

QUESTIONS PRATIQUES

- Jean-Michel Javaux, nouveau parlementaire et ancien Président du Conseil de la Jeunesse (CJEF) : Je suis très content de l'évolution du projet. Je crois que c'est la première fois – je ne suis pas très vieux évidemment ! – que j'ai vu autant d'acteurs différents se réunir autour d'un même projet. C'est la première fois que le CJEF travaillait avec des associations de parents, des organisations de consommateurs, des personnalités de toutes tendances politiques, pour demander ce JT pour les enfants. Concrétiser cette demande est une réelle priorité.

Je voudrais vous poser quelques questions pratiques. Comment de temps dureront ces émissions ? A quelle heure seront-elles diffusées ? Quelles émissions seront-elles diffusées sur les télévisions locales, car je crois qu'il est important de faire découvrir ces médias de proximité au jeune public...

- Mamine Pirotte : Quatre quotidiens de 8 minutes diffusés après Bla-Bla, vers 18H30, ce qui semble un très bon horaire pour l'âge ciblé. Rediffusion, le lendemain entre 9H et 10H.

Toutes les télés locales et la RTBF diffusent l'hebdomadaire de 26 minutes basé sur le courrier, les dessins, les résultats du jeu interactif. Nous y répondrons également aux questions des enfants à propos de ce qu'ils ont vu pendant la semaine.

SON CONTENU

- Jean-Pierre Gallet : Le JT pour enfants sera indépendant. Il ne va pas nécessairement reprendre les mêmes sujets que ceux programmés par le JT pour adultes. Il pourra accéder à l'ensemble des images que la RTBF reçoit au travers des EVN (Eurovision news), les échanges d'images entre les 63 pays membres de l'Eurovision. Il y a une demi-douzaine d'échanges quotidiens. Il aura également accès aux images des agences auxquelles la RTBF est abonnée (Reuter,...). Ce JT junior peut être en total décalage avec le JT des adultes. Cela pourra d'ailleurs être intéressant à observer, certains jours.

- Antoinette Brouyaux, Chargée de l'éducation des jeunes consommateurs au Centre de Recherche des Associations

de Consommateurs (CRIOC) : Nous aussi, on a soutenu le projet dès le départ et on est content de voir que cela avance. Il faudrait plusieurs horaires de rediffusions. Vers 9H, c'est l'idéal pour les enseignants. Mais la fin de matinée ou le début de l'après-midi serait important pour, par exemple, les enfants qui sont malades et s'ennuient à mourir ou regardent des idioties incroyables durant toute la journée !

Et pourquoi pas une rediffusion sur TV5 et des coopérations avec les pays du Sud ?

- Mamine Pirotte : C'est un quotidien ! Plus on retarde l'heure de la rediffusion, plus on est en retard de programmation. A la RTBF, il devra être de toute façon rediffusé avant le JT de la mi-journée.

TV5 est intéressé mais voudrait que l'on fasse un JT enfants européen. Ce n'est pas une priorité pour nous même si c'est une très belle idée. Ce projet n'est pas enterré mais laissez-nous d'abord nous dépatouiller avec notre projet initial.

Une coopération avec les pays du Sud, j'y serai attentive. Il y aura des collaborations. Mais laissons d'abord l'enfant naître et grandir ! Et puis, on lui donnera plein de marraines et de parrains...

PAS AVANT MARS 2000

- Pierre-François Lovens, journaliste (La Libre Belgique) : Quand naîtra la nouvelle émission ? Pour le financement, vous semblez vous tourner vers la Communauté française. La Région wallonne ne pourrait-elle pas également jouer un rôle ?

- Mamine Pirotte : Le nouveau Conseil d'administration de la RTBF s'installera à la mi-novembre. Il faudra qu'il se prononce sur ce projet. En conséquence, il ne sera pas possible de lancer cette nouvelle émission avant mars 2000.

NOUVELLES POSITIVES ?

- Marthe-Marie Rochet, Présidente du Réseau Associations de Jeunes Consommateurs : Quelle place donneriez-vous aux informations positives dans ce JT ?

- Mamine Pirotte : C'est un thème qui a été abordé dans le groupe de réflexion. La réponse est évidemment extrêmement nuancée. On ne peut pas à la fois occulter la réalité mais, par contre, on évitera de clôturer le JT sur une information trop dure. Les enfants ont droit à la vérité et celle-ci n'est pas toujours agréable à entendre. ■

**Propos transcrits par
Marine Jacobs**